

Les retombées économiques des SADC : étude de cas

Éric Guillemette et Chantale Thiboutot*
Département d'aménagement
Université Laval
Québec (Qc) G1K 7P4

Au Québec, il existe 55 Sociétés d'Aide au Développement des Collectivités (SADC). Les activités des SADC se concentrent autour de trois points : l'aide financière, l'animation du milieu et l'aide aux travailleurs indépendants.

En ce qui a trait à l'aide financière, chaque SADC dispose d'un fonds d'investissement qui est enrichi annuellement d'environ 200 000\$. Les SADC investissent dans l'entreprise en offrant au promoteur une aide financière et technique. L'aide financière se présente sous forme de prêts ou de participation au capital-actions. En général, un suivi est effectué afin de bien encadrer l'entrepreneur dans sa démarche.

* Au moment de la préparation du manuscrit, les auteurs étaient étudiants à la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional (ATDR) à l'Université Laval. L'Association canadienne des sciences régionales a discerné aux auteurs le deuxième prix du concours de 1998 pour les travaux d'étudiants. Cette étude a été réalisée en 1997, dans le cadre d'un projet conjoint - École nationale d'administration publique (ÉNAP) et Université Laval - initié par le Bureau fédéral de développement régional - Québec (BFDRO) et visant à doter les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) d'un outil d'auto-évaluation.

Les auteurs tiennent à remercier certaines personnes sans qui le présent article aurait difficilement pu voir le jour. Nous adressons ainsi nos plus sincères remerciements à M. Daniel Otis, chercheur à l'ÉNAP et chargé de projet, pour le support logistique qu'il nous a fourni et également au personnel des quatre SADC étudiées, pour leur étroite collaboration et leur accueil cordial. Nous désirons formuler un remerciement tout spécial à M. Pierre Fréchette, directeur du Département d'aménagement de l'Université Laval, qui a accepté d'encadrer notre recherche et dont les judicieux conseils se sont avérés fort utiles.

Parallèlement, les responsables des SADC établissent un plan d'action local adapté à la réalité du milieu. Les actions entreprises visent à favoriser la concertation, l'implication, l'animation du milieu, le développement d'un sentiment d'appartenance et l'initiative locale.

Outre le fonds d'investissement, les SADC gèrent le programme «Travailleurs indépendants» (TI) financé par la Développement des Ressources Humaines Canada. Ce programme permet, aux bénéficiaires de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale, de mettre sur pied un projet d'entreprise tout en conservant leurs prestations durant une période maximale de 52 semaines. Les adhérents au programme TI ont aussi accès à des formations spécifiques et à une aide technique.

Le but du présent article est de mesurer les retombées économiques de quatre SADC dans l'espoir de pouvoir en obtenir un multiplicateur universel pour l'ensemble des SADC québécoises. Ceci leur permettrait de réaliser une auto-évaluation à la fois rapide et peu coûteuse. Cela signifie que nous mesurons, à la fois, les retombées économiques des SADC en tant qu'entreprises (versant des salaires et achetant des biens et des services) ainsi que les retombées économiques découlant de l'aide financière octroyée par une SADC à un certain nombre d'entrepreneurs.

Concrètement, dans le cadre de cette étude, seules les interventions monétaires quantifiables font l'objet du calcul. Il s'agit en l'espèce de l'octroi de prestations du programme Travailleur indépendant aux promoteurs admissibles et de prêts aux entrepreneurs à même le Fonds d'investissement de la SADC. Seules ces dépenses peuvent faire l'objet d'une évaluation systématique au moyen du modèle de calcul des retombées économiques. Elles se situent par contre à l'intérieur d'un continuum d'interventions très variées qui ne sont pas toutes aussi facilement quantifiables. En effet, des interventions de nature plutôt qualitative éléments sont constamment posées. « Tous ces éléments intangibles sont susceptibles d'avoir une influence sur l'activité économique locale, mais il n'est pas possible de la mesurer lors du présent exercice » (Fréchette et Leblanc 1992: 18).

Pour la réalisation de cette étude, quatre SADC ont été considérées (voir la figure 1) : les SADC Achigan-Montcalm, de l'Amiante, de La Baie/Bas-Saguenay et du Témiscamingue. Avant de présenter les résultats de l'étude, il convient d'abord de s'arrêter sur ce qu'est une étude de retombées économiques et de faire le point sur la méthodologie utilisée.

Le calcul des retombées économiques est fondé sur la théorie de la base économique selon laquelle l'activité économique globale d'une région dépend de

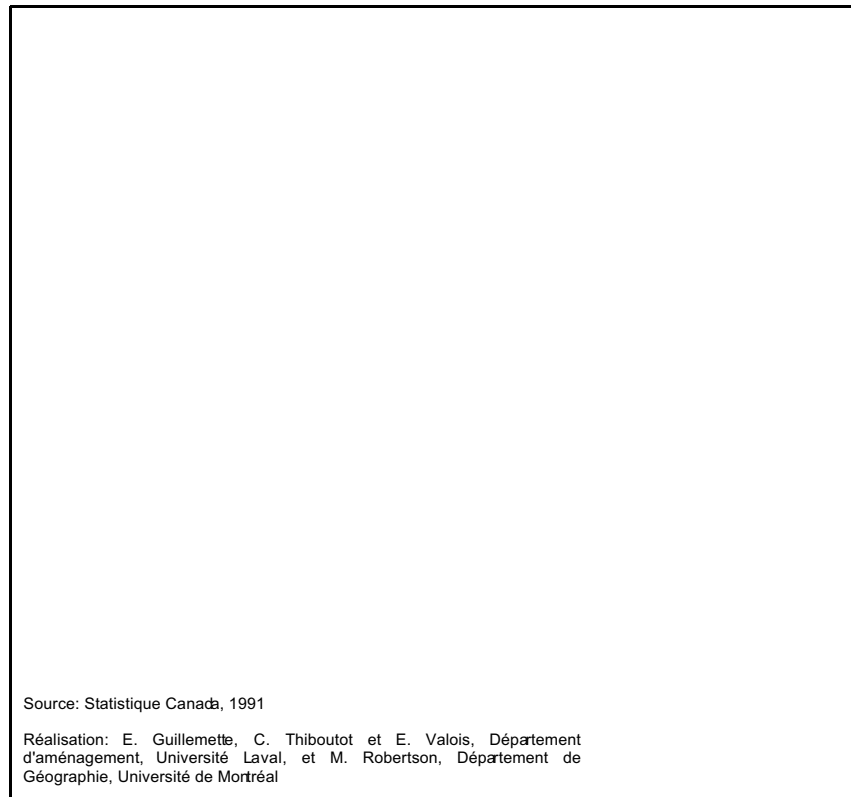


FIGURE 1 Délimitation territoriale des quatre SADC à l'étude

ses exportations.¹ Ce genre d'étude vise à mesurer l'activité économique engendrée par un organisme (p. ex. une SADC, qui entraîne une injection d'argent neuf dans une région. L'activité économique est calculée en terme de revenus et d'emplois en raison des dépenses qui sont effectuées à l'intérieur de la région étudiée.

L'argent neuf injecté localement et susceptible d'accroître l'activité économique du milieu peut provenir de deux sources. D'une part, les contributions du gouvernement fédéral aux SADC constituent une importation de capitaux dans la région puisque cet argent provient de l'ensemble des contribuables canadiens, donc presque entièrement de l'extérieur du territoire. D'autre part, certaines entreprises aidées financièrement par les SADC exportent leur production. Les revenus engendrés par ces exportations constituent une source d'argent neuf pour la région étudiée. Ainsi, l'importation de capitaux, de même que l'exportation de biens ou de services ont un impact sur la croissance de l'économie locale.

1. Cette section est inspirée de : Fréchette et al. (1992, 1993); Hubert et Létourneau (1997); Fréchette et al. (1995).

Les retombées économiques qui ont été considérées sont analysées sous trois catégories : les effets directs, indirects et induits:

- ▶ Les effets directs sont les revenus, en salaires et en profits, versés directement à l'intérieur du territoire étudié, par la SADC et par les entreprises qui exportent.
- ▶ Les effets indirects comprennent les salaires des employés et les profits des propriétaires des entreprises (localisées à l'intérieur du territoire desservi par la SADC) situées dans la chaîne des fournisseurs de biens et de services des SADC et des entreprises aidées financièrement par les SADC. En effet, les SADC et les entreprises ayant bénéficié d'une aide financière achètent des biens et des services auprès des entreprises de la région, qui à leur tour achètent font autant auprès d'autres entreprises régionales et ainsi de suite. Ceci génère des revenus pour les employés et les propriétaires situés dans la chaîne des fournisseurs.
- ▶ Les effets induits sont les revenus engendrés par les dépenses de consommation découlant des effets directs et indirects. Autrement dit, ce sont les salaires et les profits générés par les dépenses de consommation des ménages qui ont tiré un revenu des SADC, des entreprises aidées ou de leurs fournisseurs. En effet, les employés des SADC et des entreprises aidées dépensent une part de leur salaire pour acheter des produits de consommation dont une partie est produite dans la région. Cet achat de production régionale crée des revenus pour les employés et les propriétaires des entreprises de la région ; ceux-ci achètent à leur tour des produits de consommation dont une partie est produite dans la région et ainsi de suite. La somme des rondes successives de consommation de produits locaux constitue les effets induits (aussi appelés les effets multiplicateurs du revenu et de l'emploi).

Méthodologie

Il faut, dans un premier temps, bien délimiter le territoire à l'étude, c'est-à-dire le territoire desservi par chaque SADC. Dans un deuxième temps, il convient de définir l'année de référence sur laquelle l'étude portera. Nous avons retenu la dernière année financière complétée, soit 1996. Dans un troisième temps, à l'aide d'une liste des entreprises aidées financièrement par la SADC à l'étude, nous avons procédé à leur catégorisation. Plusieurs critères nous ont guidés dans l'élaboration de ces divers groupes - parmi eux, la propension à exporter, la structure de coûts et bien évidemment le secteur d'activités et le type de biens et services offerts. Subséquemment, nous avons identifié, au sein de chacun des regroupements, une entreprise allant servir d'entreprise représentative et ainsi faire l'objet d'une analyse. Ce procédé a pour but ultime d'imputer à toutes les entreprises d'une même catégorie les données recueillies pour l'entreprise représentative. On dit alors que les résultats obtenus, pour chaque échantillon, sont

«gonflés» pour l'ensemble des entreprises possédant des caractéristiques similaires, sur la base du nombre d'emplois des entreprises.

Afin de recueillir les données qui nous sont nécessaires, nous avons privilégié la méthode de recherche par entrevue. Cette dernière était appuyée d'une grille pour la collecte de données relativement rigide. Il nous était ainsi possible d'obtenir de l'interlocuteur une information plus précise, avec une facilité accrue, tout en recueillant une mine d'informations non-quantitatives.

Exemple type : la SADC La Baie / Bas-Saguenay

Dans le cadre de cet article, un seul exemple de calcul, soit celui de la SADC La Baie / Bas-Saguenay, fait l'objet d'une démonstration détaillée. Une démarche similaire a été suivie pour les autres SADC étudiées.

Mise en contexte

Le territoire desservi par la SADC La Baie/Bas-Saguenay (voir la figure 2) se situe à l'intérieur de la MRC Le Fjord-du-Saguenay et couvre une superficie de 2714 km². Ce territoire comprend huit municipalités, dont Ville de La Baie, où réside près de trois quarts des 27 800 habitants bénéficiant des services de la SADC. Le reste de la population est réparti à l'intérieur des sept municipalités rurales dont cinq sont situées au sud du Saguenay soit Rivière-Éternité, L'Anse-Saint-Jean, Petit-Saguenay, Saint-Félix-d'Otis, Ferland et Boileau. De l'autre côté du Fjord, séparées par la ville de Chicoutimi, on retrouve les municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord.

Entre 1986 et 1991, il y a eu une augmentation de plus de 1 % de la population totale de la MRC Le Fjord-du-Saguenay. Cependant, cette croissance se manifeste essentiellement dans les régions plus urbanisées de la MRC, puisque plus on s'éloigne de ces régions, plus le solde migratoire tend à être négatif. Les jeunes quittent la région ; cette dernière possède donc une population vieillissante et peu scolarisée. En effet, entre 1986 et 1991, la population des 15 à 24 ans a diminué de 18,3 %. Chez les individus âgés entre 20 à 34 ans, cette diminution a été de 14 %. De plus, près de 40 % des résidents de la Ville de La Baie n'ont pas complété leurs études secondaires. Cette proportion varie entre 50 % et 70 % pour les régions les plus rurales. Environ 53 % de la population de la MRC a un niveau de scolarité inférieur ou équivalent à une 13^{ième} année d'études.

En 1991, le taux de chômage était de 12,5 % à La Baie. Dans les régions rurales, cette proportion est beaucoup plus importante, allant de 14,9 % à Saint-Fulgence jusqu'à 45,1 % à Rivière-Éternité. En général, on remarque que l'économie de la région est très peu diversifiée. Selon la Société de Développement Économique de la Ville de La Baie, plus de 72 % des emplois de Ville de La Baie relèvent du secteur tertiaire et moins de 2 % des emplois sont

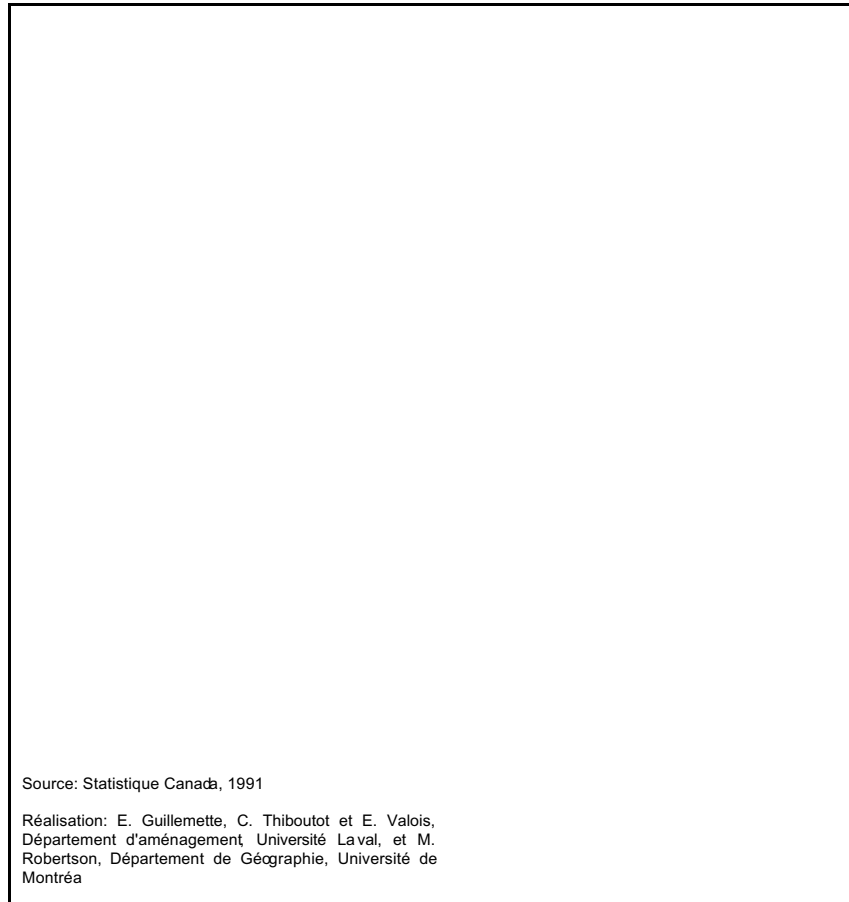


FIGURE 2 Les municipalités composant la SADC La Baie/Bas-Saguenay

attribuables au secteur primaire. Ces proportions diffèrent lorsqu'il s'agit du Bas-Saguenay Sud où près de 62 % des emplois relèvent du secteur tertiaire et 27 % du secteur primaire.

Les données

Au cours de sa dernière année financière, au moment de notre enquête, la SADC La Baie/Bas Saguenay a octroyé une aide financière à 39 entreprises.² De ce nombre, 17 ont reçu un financement émanant du Fonds d'investissement et 24 ont

2. Aux fins de notre étude, les entreprises, qui ont déjà cessé leurs opérations ou dont la fermeture était imminente, n'ont pas été considérées.

bénéficié du programme TI.

À partir de la liste de ces entreprises, nous avons établi 10 catégories distinctes, à l'intérieur desquelles nous avons classé les entreprises, en fonction des critères mentionnés plus haut : construction de maisons préfabriquées, produits manufacturés, transformation de bois, foresterie, coupe et abattage, loisirs, commerces de détail, services, créations artisanales et transporteurs. Nous avons ensuite identifié une entreprise représentative à l'intérieur de chacune des catégories. Seule l'entreprise représentative fait l'objet d'un calcul détaillé. Les résultats ainsi obtenus sont imputés aux autres entreprises de la catégorie en fonction du nombre d'employés.

Calculs

La toute première étape dans le calcul des retombées économiques consiste à évaluer les effets directs, indirects et induits de chacune des entreprises représentatives. Pour les besoins du présent rapport, nous ne présentons qu'un exemple de calcul. La même méthode a été utilisée pour l'ensemble des entreprises représentatives de la SADC (tableau 1).³

Il serait idéal d'avoir les données sur les salaires et les profits des entreprises directement de la comptabilité des propriétaires. Malheureusement, ceux-ci refusent habituellement de répondre à cette question. De plus, si le propriétaire accepte de donner la liste de ses achats de biens et services dans la région, il serait trop lourd de retrouver chacune de ces entreprises pour leur soumettre un questionnaire. Pour pallier à cette contrainte, nous utilisons les valeurs moyennes des données canadiennes. En effet, à partir des publications de Statistique Canada, il est possible de calculer des coefficients (facteurs de conversion) concernant la part des salaires et des profits dans le chiffre de ventes. Ce faisant, nous faisons l'hypothèse que l'entreprise locale se comporte comme l'ensemble des entreprises canadiennes.

Retombées économiques directes d'une entreprise représentative

Les effets directs constituent les salaires et les profits versés par l'entrepreneur à l'intérieur de la région. Les salaires ont pu être obtenus à l'aide des informations recueillies lors des entrevues. Au cours de celles-ci, l'entrepreneur nous faisait part de la masse salariale déboursée annuellement, de même que du nombre d'employés résidant à l'intérieur du territoire. L'entreprise A, entreprise représentative prise en exemple, verse annuellement 70 000 \$ en salaires à l'in-

3. Il s'agit en l'espèce de l'entreprise représentant la catégorie : construction de maisons préfabriquées. Afin d'assurer la confidentialité des informations obtenues auprès des entreprises, nous ne faisons pas mention de leur nom.

TABLEAU 1 Retombées économiques totales de l'entreprise représentative A, La Baie / Bas-Saguenay

EFFETS DIRECTS				
	CTI	Montant	Facteur de conversion	\$
Profits	254 ^g	--	0	0
Salaires versés dans la région	--	--	--	70000
Total des effets directs	--	--	--	70000
EFFETS INDIRECTS				
Postes comptables	CTI ^f	Montant	Facteur de conversion	Total
Électricité	4911 ^a	12000	0,2	2400
Téléphone	4821 ^b	2 500	0,22	550
Assurances	7339 ^c	5 000	0,234	1170
Honoraires professionnels	7731 ^c	7000	0,162	1134
Intérêts et frais bancaires	7051 ^c	12850	0,14	1799
Postes	4841 ^c	400	0,261	104,4
Essence	6331 ^c	10000	0,0741	741
Quincaillerie	6531 ^c	7000	0,1644	1150,8
Bois d'œuvre	2512 ^g	70000	0,15	10500
Mobilier de bureau	5791 ^c	15 000	0,1395	2092,5
Taxes municipales et scolaires	1084 ^h	1200	0,26	312
Total des effets indirects	--	--	--	21953,7
CORRECTION DES EFFETS DIRECTS ET INDIRECTS ET UTILISATION DU M.E.R.				
Somme des effets directs et indirects				91953,7
Coefficient de correction				0,5
Somme des effets directs et indirects (après correction)				45976,85
MER				1,0412
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES (avec corrections)				47871,10
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES TOTALES (sans corrections)				95742,19

Sources:

- Statistique Canada, *Statistiques de l'énergie électrique 1993*, catalogue 57-202.
- Statistique Canada, *Statistique du téléphone mars 1997*, catalogue 56-002.
- A. Leibowitz, *The Canadian Small Business Financial Performance Survey*, 1994.
- Statistique Canada, *Services aux entreprises 1991-1993*, catalogue 63-232.
- Statistique Canada, *Les commerces de gros et de détail au Canada 1994*, catalogue 63-236.
- Statistique Canada, *Services de divertissements et des services personnels 1991-1993*, catalogue 63-233.
- Statistique Canada, *Industries manufacturières du Canada: niveaux national et provincial 1993*, catalogue 31-203.
- Statistique Canada, *Statistiques financières agricoles 1994*, catalogue 21-205.
- Classification type des industries selon Statistique Canada.
- Ministère des Affaires municipales, *Finances des organismes municipaux pour l'exercice financier 1997*. Les publications du Québec.

térieur de la région desservie par la SADC.

Afin d'identifier les profits de cette entreprise dans la région, nous avons multiplié les revenus de l'entreprise par le facteur de conversion correspondant. Dans ce cas particulier, en 1995 le ratio profits/revenus au Canada pour les entrepreneurs en construction de maisons préfabriquées est nul. En conséquence, les effets directs sont uniquement constitués des salaires versés dans la région et

se chiffrent à 70 000\$. Les revenus de l'entreprise A étant entièrement générés par l'exportation, nous ne corrigeons pas le résultat obtenu pour enlever la part du chiffre d'affaires attribuable aux ventes locales.

Retombées économiques indirectes d'une entreprise représentative

Les effets indirects constituent la somme des salaires et des profits versés par les fournisseurs de la région.⁴ En identifiant la proportion des revenus versés en salaire, on constitue le facteur de conversion correspondant. À l'aide des données recueillies lors des entrevues, nous avons pu dresser une liste des fournisseurs locaux de chaque entreprise représentative. Le produit entre les dépenses effectuées chez un fournisseur local d'une part, et le facteur de conversion correspondant d'autre part, représente la somme versée en salaire par ce fournisseur à l'intérieur de la région.

La somme des salaires ainsi versés par les fournisseurs constitue les retombées indirectes de l'entreprise dans la région.⁵ Ces dernières se chiffrent à 21 954\$. Les revenus de l'entreprise A étant entièrement générés par l'exportation, nous ne corrigeons pas le résultat obtenu.

Retombées économiques induites d'une entreprise représentative

Les effets induits sont constitués des salaires et des profits générés dans la région desservie par la SADC, suite aux dépenses de consommation des ménages ayant bénéficié des revenus directs et indirects. Il s'agit donc de la somme des rondes successives de consommation. On multiplie la somme des effets directs et indirects par le multiplicateur économique régional (MER). On obtient les effets induits générés par l'entreprise A (entreprise représentative donnée en exemple).

Afin d'obtenir les retombées économiques totales de l'entreprise représentative A, il suffit d'additionner les effets induits aux effets directs et indirects.

Pour évaluer les effets induits générés par une entreprise, le multiplicateur s'avère être un outil essentiel. Lors d'une étude réalisée en 1987 pour le compte du ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche et le ministère de la Main-d'œuvre et de la sécurité du revenu, un multiplicateur fut calculé pour chaque région administrative. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le multiplicateur fut alors évalué à 1,3 (Dion 1988a). Cependant, le multiplicateur s'applique à la région administrative dans son ensemble et ne convient pas au territoire desservi par la

4. La part des profits réalisée dans la région n'a pas été prise en compte étant donné la difficulté d'évaluer réellement la nature des entreprises, le lieu de résidence des propriétaires et la répartition des bénéfices.

5. Comme la région est petite, nous nous arrêtons à la première ronde de fournisseurs. Un tableau régional entrée-sortie permettrait d'aller au-delà, mais à un coût considérablement élevé.

SADC, où il devrait être moins élevé. En effet, plus le territoire est petit, plus les fuites (les dépenses effectuées à l'extérieur de la région) sont grandes. Il s'avère donc nécessaire d'ajuster le multiplicateur en fonction du territoire étudié. Pour ce faire, nous avons retenu la méthode suggérée par Foster et Harvey (Dion 1988b), puisqu'elle «est généralement utilisée dans le cas de très petites économies régionales» (Dion 1988b). Cette méthode tient compte de la propension marginale (ou moyenne) à consommer localement, c'est-à-dire de la part du revenu qu'un résident dépense en achat de biens et de services sur le territoire étudié. La formule suivante nous permet de calculer cette proportion :

$$K_x = \frac{1}{(1 - K_1)}$$

Où,

K_x = multiplicateur régional
 K_1 = propension à consommer localement

En remplaçant K_x par 1,3, K_1 devient 0,23. En identifiant la proportion des ventes versées en salaire sur le territoire à l'aide du facteur de conversion du commerce de détail (Statistique Canada 1996), il est possible de calculer le multiplicateur attribuable à la région étudiée, en utilisant la formule suivante :

$$K_r = \frac{1}{(1 - K_1 K_2)}$$

où

K_r = multiplicateur régional recherché
 K_1 = propension à consommer localement
 K_2 = proportion des ventes dont bénéficient les employés de la région sous forme de revenu

Si K_1 vaut 0,23 et K_2 0,1715, le multiplicateur prend la valeur de 1,0412. Ce multiplicateur correspond à la région desservie par la SADC La Baie/Bas Saguenay, où pour chaque dollar dépensé, environ 0,0412\$ supplémentaires sont générés en effets induits. Cette proportion ne semble pas surestimer la réalité ; elle pourrait, à la rigueur, la sous-estimer, mais n'oublions pas que la proximité de centres urbains plus denses tel que Chicoutimi, draine une partie importante des effets induits.

Résultats de la SADC de La Baie / Bas-Saguenay

Une fois connus, les effets directs, indirects et induits de chaque entreprise représentative pour la périodes 1996-1997, il nous faut imputer ces résultats à

l'ensemble des entreprises de chacune des catégories au prorata des emplois
TABLEAU 2 Retombées économiques en \$\$\$ et en emplois par catégorie à la SADC La Baie / Bas-Saguenay

	Directes		Indirectes		Induites		Totales	
	\$	Emp.	\$	Emp.	\$	Emp.	\$	Emp.
Construction de maisons préfabriquées	186 667	8	58 544	3	10 104	1	255 315	12
Loisirs	260 825	18	26 969	1	11 857	1	299 651	20
Commerce de détail	95 700	5	10 047	1	4 357	0	110 104	6
Services	32 358	1	10 958	1	1 785	0	45 101	2
Créations artisanales	28 000	2	2 798	0	1 269	0	32 067	2
Transporteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits manufacturés	91 667	6	2 678	0	3 887	0	98 232	6
Transformation du bois	407 571	10	27 321	1	17 918	1	452 810	12
Foresterie : coupe et abattage	1 087 009	23	28 799	1	45 971	2	1 161 779	26
SADC	253 600	10	17 031	1	11 150	1	281 781	12
Total	2 443 397	83	185 145	9	108 298	6	2 736 840	98

(tableau 2).

Ces résultats doivent être interprétés avec prudence à la ligne. D'une part, seules les entreprises aidées financièrement au cours de l'année 1996-1997 ont été étudiées. Or, les entreprises encore opérationnelles, ayant reçu de l'aide financière durant les années précédentes, n'ont pas été considérées. Pourtant ces entreprises, versant des salaires, réalisant des profits et achetant des biens et services dans la région, génèrent des retombées économiques et ont un certain impact sur le développement local.

Ajoutons à cela que les entrepreneurs ayant bénéficié du programme «Travailleur Indépendant» au cours de l'année 1996-1997 ont généré très peu d'impact économique au cours de cette même année, puisqu'ils étaient en période de démarrage. Cependant, les entrepreneurs ayant profité de ce programme au cours des années précédentes et dont l'entreprise est aujourd'hui rentable, génèrent probablement plus de retombées que lors de leur première année d'opération.

D'autre part, il est essentiel de ne pas surestimer inutilement les résultats. On peut d'ailleurs se demander quelle part de ces retombées est effectivement attribuable à la SADC. En effet, l'investissement ne provient pas entièrement de la SADC; d'autres organismes d'aide, les banques, les caisses et le promoteur lui-même ont investi dans le démarrage, la restructuration ou la relance d'une entreprise.

À ce sujet, il est important de noter que, lors des entrevues, 75 % des promoteurs ayant retiré une aide financière quelconque⁶, soulignaient que le démarrage ou la relance de leur entreprise aurait été impossible sans l'aide

6. Soit de l'aide financière sous forme de prêt ou l'aide issue du programme Travailleur Indépendant.

obtenue.⁷ L'aide financière octroyée par la SADC équivaut en moyenne à 23 % de l'investissement total.

N'ayant pas pu mesurer les autres types d'interventions de la SADC et les différentes retombées qui y sont associées, nous avons néanmoins interrogé les promoteurs des entreprises représentatives rencontrées afin de savoir s'ils avaient bénéficié d'une aide technique quelconque et, le cas échéant, quelle en était leur appréciation. Près de 65 % des entrepreneurs rencontrés ont reçu une aide technique, qu'il s'agisse de l'élaboration d'un plan d'affaires, d'aide comptable, de recherche de financement ou de conseils de gestion. Les entrepreneurs mentionnaient d'ailleurs l'importance des coûts épargnés grâce à ces services. Quant aux 35 % restant, soulignons le fait que, s'ils n'ont pas reçu d'aide technique, c'est qu'ils n'en voulaient tout simplement pas.⁸ Ils soulignent néanmoins l'excellente collaboration du personnel de la SADC.

Conclusion

La méthode de calcul utilisée dans cette étude a permis de mesurer les retombées économiques en argent et en emplois des SADC étudiées (tableau 3). Comme en font foi les résultats énoncés, pour un même investissement du BFDR(Q) (sauf en ce qui a trait à la SADC La Baie / Bas-Saguenay), les retombées économiques totales de chacune des quatre SADC varient considérablement. Ainsi, force nous est de constater qu'il est impossible de dégager un multiplicateur ou ratio universel permettant d'évaluer les retombées économiques générées par chaque SADC du Québec, à partir de l'investissement initial du bailleur de fonds. La variabilité des milieux, des problématiques et des moyens d'interventions dans le temps comme dans l'espace expliquent assez bien la divergence des résultats obtenus.

Néanmoins, ces résultats sont intéressants et témoignent de l'originalité des collectivités. Le propre d'une SADC est de s'adapter aux besoins de la communauté dans laquelle elle intervient. Chaque SADC exerce des activités différentes; certaines mettent davantage l'accent sur les interventions de nature financière, alors que d'autres orientent leurs efforts vers des activités plus difficilement quantifiables, tel l'animation du milieu. Il est essentiel de noter que les interventions de nature qualitative génèrent elles aussi des retombées économiques en plus de retombées, comme le sentiment d'appartenance, la fierté et l'implication dans le milieu. Soulignons que ces phénomènes sont susceptibles de générer à leur tour des retombées économiques.

Il pourrait être intéressant, lors d'une étude ultérieure, de constituer des

7. Les entreprises faisant partie du 25 % restant adoptent deux positions: certaines prétendent que le processus de croissance aurait été beaucoup plus lent, mais, avec un peu d'acharnement, tout de même possible, alors que d'autres considèrent la SADC comme un bailleur de fonds au même titre qu'une banque.

8. Ces entrepreneurs détenaient les connaissances requises ou faisaient déjà affaire avec une personne qualifiée n'entretenant pas de liens contractuels avec la SADC.

TABLEAU 3 Retombées économiques des quatre SADC étudiées

	Investissement du BFDR (Q)		Directes		Indirectes		Induites		Totales	
	\$	Emp	\$	Emp	\$	Emp	\$	Emp	\$	Emp
SADC Ac higan-M ontea lm	200 000	548 500	34	128 700	6	27 900	1	705 000	41	
SADC de l'Amiante	200 000	2 511 900	168	515 900	24	671 700	32	3 699 500	224	
SADC La Baie/ Bas-Saguenay	243 187	2 443 400	83	185 100	9	108 300	6	2 736 800	98	
SD Témiscam ingue	200 000	2 287 000	112	463 600	22	93 700	4	2 844 200	138	

indicateurs de mesure des interventions qualitatives des SADC. On pourrait alors recenser les différentes interventions, pour ensuite tenter d'en définir la portée. Joint à la présente étude, un tel projet pourrait, à la rigueur, permettre une comparaison entre les SADC. Mais encore là, les caractéristiques propres de chaque milieu rendent difficile ce genre d'opération.

Références

- Dion, Y. 1988a. *Multiplicateur économique régional pour la région administrative Saguenay-Lac-St-Jean*. Trois-Rivières: Université du Québec à Trois-Rivières, Groupe d'études des ressources maritimes.
- Dion, Y. 1988b. *Retombées économiques régionales, Guide de l'utilisateur*. Trois-Rivières: Université du Québec à Trois-Rivières, Groupe d'études des ressources maritimes.
- Fréchette, P. et G. LeBlanc. 1992. *Guide méthodologique de réalisation des études d'impacts économiques*. Québec: Université Laval, Centre de recherches en aménagement et développement (CRAD).
- Fréchette, P., A. Lemelin, I. Bécharde et G. LeBlanc. 1995. *L'impact économique de l'industrie maritime de la région de Québec et Chaudière-Appalaches*. Québec: Université Laval, Centre de recherches en aménagement et développement (CRAD).
- Fréchette, P. et J-P. Vézina. 1990. *L'économie du Québec (4^e édition)*. Québec: Éditions Études Vivantes.
- Fréchette, P., P. Villeneuve, M. Boisvert et G. LeBlanc. 1992. *Les retombées économiques des Jeux olympiques d'hiver de Québec 2002*. Québec: Université Laval, Centre de recherches en aménagement et développement (CRAD).
- Fréchette, P., P. Villeneuve, M. Boisvert et G. LeBlanc. 1993. *Les retombées économiques du parc technologique du Québec métropolitain*. Québec: Université Laval, Centre de recherches en aménagement et développement (CRAD).
- Gouvernement du Québec. 1996. *Le Québec chiffres en main édition 1996*. Québec: Bureau de la statistique du Québec.
- Hubert M. et A. Létourneau. 1997. *Étude d'impact économique régional de*

- l'industrie forestière*. Québec: Essai de maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional, Université Laval.
- Leibowitz A. 1994. *The Canadian Small Business Financial Performance Survey*. Ottawa: Canadian Institute of Chartered Accountants.
- Ministère des Affaires municipales. 1997. *Finances des organismes municipaux pour l'exercice financier 1997*. Québec: Les Publications du Québec.
- SADC La Baie / Bas-Saguenay inc. 1996. *Planification stratégique et opérationnelle*. La Baie: Profil socio-économique de la collectivité, SADC La Baie / Bas-Saguenay inc.
- SADC La Baie / Bas-Saguenay inc. 1997. *Rapport annuel 1996-1997*. La Baie: Plan d'actions 1997-1998, SADC La Baie / Bas-Saguenay inc..